



**Fluide pour transmission**

**automatique entièrement synthétique pour service intensif**

Fiche de données de sécurité

**ID FDS : 820449FR**

## Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROTECT.

**Code du produit**

24HTESX

**Synonymes**

Aucun connu.

**Usage du produit**

Fluide pour transmission automatique. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

Aucune connue.

**POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AUX ÉTATS-UNIS :**

**FABRICANT**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
42, Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149, U.S.A.

**FOURNISSEUR (au Canada)**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

**POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AU CANADA :**

**FABRICANT**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

**FOURNISSEUR (aux États-Unis)**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
42, Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149, U.S.A.

[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

**Date de la version**

25 janvier 2022

**Remplace la version du**

Nouvelle SDS

**Date de la version originale**

22 janvier 2022

## Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Éléments du SGH sur les étiquettes

#### Symbole(s)

Aucun n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Mention(s) de danger

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Mention(s) d'avertissement

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Conseil(s) de prudence

#### Prévention

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Intervention

Aucune n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Stockage

Aucun n'est nécessaire d'après les critères de classification.

#### Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

### Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	75 – 90
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	40 – 50
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	10 – 25
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	< 10
64742-56-9	Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	1 – 5
64742-53-6	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	< 3
Breveté	Acétamide alkylé	0,5 – 1
Breveté	Sulfure d'hydrocarbyle substitué	0,1 – 0,5
Breveté	Hydroxyalkylamine à longue chaîne	0,1 – 0,5

### Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Retardés

Les expositions répétées peuvent provoquer un assèchement ou des gerçures de la peau.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien.

## Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice. L'eau ou la mousse peut causer du moussage.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Léger risque d'incendie.

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone, fumée.

### Conseils pour les pompiers

La pulvérisation d'eau ou de mousse directement sur le produit chaud en combustion peut causer du moussage.

### Mesures à prendre en cas d'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et évacuer tout le personnel non autorisé. Colmater et contenir le déversement/le rejet si cela peut être fait sans risque. Si ce n'est pas le cas, laisser le feu brûler en le maîtrisant. Déplacer les récipients intacts (non endommagés) de la zone de danger immédiate, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les récipients et les structure exposés à l'incendie, et pour protéger le personnel. Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter de l'équipement complet de protection contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou la matière déversée à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher les personnes non indispensables de pénétrer dans la zone, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Ne pas toucher la matière déversée accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-tincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

## Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert de gros volumes du produit. Ce produit a une faible pression de vapeur et il n'est pas attendu qu'il présente un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ce produit se retrouve sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'il est chauffé, ne pas en respirer les vapeurs ni le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements et les chaussures.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir le contenant fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, souder au laiton, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation.

### Matières incompatibles

Agents fortement oxydants.

## Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

### ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Des limites d'exposition biologique n'ont été élaborées pour aucun des composants de ce produit.

### Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire d'urgence et de douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

### Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats contre les produits chimiques.

### Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, et sarrau de laboratoire ou tablier.

## Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Liquide rouge	<b>État physique</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Hydrocarbure	<b>Couleur</b>	Rouge
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Intervalle des points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	190°C (374°F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau=1)</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	0-1 % (Négligeable)	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	32,01 cSt 40°C	<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible	<b>Masse volumique</b>	0,85
<b>COV</b>	0	<b>Masse moléculaire</b>	Non disponible

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

#### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

#### Risque de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

#### Conditions à éviter

Éviter les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation.

#### Matières incompatibles

Agents fortement oxydants.

#### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, fumée.

### Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

##### Cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

##### Oculaire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

##### Ingestion

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### Toxicité aiguë et chronique

##### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### **Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)**

Oral DL50 Rat > 15 g/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Dermique DL50 Lapin > 5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit)

##### **Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)**

Inhalation CL50 Rat 3900 mg/m<sup>3</sup> 4 h

##### **Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)**

Oral DL50 Rat > 15 000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Dermique DL50 Lapin > 5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Inhalation CL50 Rat > 2400 mg/m<sup>3</sup> 4 h (aucun décès ne s'est produit)

##### **Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)**

Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat 2,18 mg/L 4 h

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### **Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)**

Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Dermique DL50 Lapin > 5000 mg/kg ;

Inhalation CL50 Rat > 5399 mg/m<sup>3</sup> 4 h (aucun décès ne s'est produit)

### **Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)**

Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Inhalation CL50 Rat 2180 mg/m<sup>3</sup> 4 h

### **Données sur la toxicité du produit**

#### **Estimation de la toxicité aiguë**

Dermique	> 2000 mg/kg
Oral	> 2000 mg/kg

#### **Effets immédiats**

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### **Effets retardés**

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### **Données sur l'irritation/la corrosivité**

Peut être légèrement irritant pour la peau.

#### **Sensibilisation respiratoire**

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### **Sensibilisation cutanée**

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### **Cancérogénicité des composants**

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

N'est pas considéré comme étant cancérogène.

#### **Mutagénicité pour les cellules germinales**

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### **Données sur les effets tumorigènes**

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### **Toxicité pour la reproduction**

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### **Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique**

Aucun organe cible n'est identifié.

#### **Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée**

Aucun organe cible n'est identifié.

#### **Danger par aspiration**

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

#### **Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition**

On ne dispose d'aucune donnée.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

<b>Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>
-----------------------------------------

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>	<b>64742-54-7</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
<b>Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités</b>	<b>64742-55-8</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant</b>	<b>64742-65-0</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
<b>Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base d'huile neutre, hydrotraitement</b>	<b>72623-86-0</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
<b>Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant</b>	<b>64742-56-9</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
<b>Distillats naphtésiques légers (pétrole), hydrotraités</b>	<b>64742-53-6</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID

#### Persistence et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

#### Mobilité

Il est attendu que le produit ait une faible mobilité dans le sol.

#### Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correcte.

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Information sur le DOT américain :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information de l'IATA :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information de l'IMDG :** Non réglementé aux fins du transport.

**Information sur le TMD :** Non réglementé aux fins du transport.

#### **International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)**

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

#### **Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration**

Aucune catégorie de danger ne s'applique.

#### Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	Non	Oui	Non	Non	Non
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	Non	Oui	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	Non	Oui	Non	Non	Non

#### **Loi américaine intitulée California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)**

Non répertorié en vertu de la Proposition 65 de la Californie

#### Règlements canadiens

##### LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

#### Analyse des composants – Inventaire

##### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

##### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

##### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

##### Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base d'huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

##### Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

### Acétamide alkylé (Breveté)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	

### Sulfure d'hydrocarbyle substitué (Breveté)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	

### Hydroxyalkylamine à longue chaîne (Breveté)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	

## Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Résumé des changements

Nouvelle FDS.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

### Clé/légende

*ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE - Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE - Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA - Massachusetts, MN - Minnesota, NJ - New Jersey, PA - Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U - États-Unis (US - United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL - Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (Kow - Octanol/water partition coefficient) ; Kow - Octanol/water partition coefficient (Kow - coefficient de partage octanol-eau) ; KR - Korea (Corée) ; DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List) ; LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NLIS - Non-Domestic Substance List) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (LIS Domestic Substances List) ; LLV - Level Limit Value ; LOLI - List Of Lists™ (liste des listes) - ChemADVISOR's Regulatory Database ; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX - Mexique ; NLIS - Non-Domestic Substance List (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis) ; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis) ; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis) ; NTP - National Toxicology Program (États-Unis) ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil Aviation Organization) ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration (États-Unis) ; PEL - Permissible Exposure Limit (PEL - Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis) ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR - Controlled Products Regulations) ; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis) ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System) ; STEL - Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA - Korea Toxic Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (TDG - Transportation of Dangerous Goods) ; TLV - Threshold Limit Value (TLV ou VLE - Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (TWAEV - time-weighted average exposure value) ; TPQ - Threshold Planning Quantity*

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **Fluide pour transmission automatique entièrement synthétique pour service intensif PROPROTECT**

ID FDS : 820449 FR

(quantité seuil prévue) ; TQ - *Threshold Quantity* (quantité seuil) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW – Taiwan ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; TWAEV - *time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; VLE – Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique) ; VN NCI (Projet) - *Vietnam National Chemicals Inventory* (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

### Autres informations

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.